



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre et le six février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, DUMOULIN, DROISSART, PIETRZAK
Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, FONTAINE, DECONINQUE, GRAVILLON, DERNI, MASSON,
BOCHAND, M. DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Monsieur LEDRAPPIER qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Monsieur DESMARAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Monsieur CREUZE DES CHATELIERS qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur JACQUINOT qui avait donné pouvoir à Monsieur DENIZART, Messieurs IBRAN, DERE, REMY, MARCHE, Mesdames PORTEJOIE, LIMA.

Secrétaire de séance : Madame FONTAINE Valérie.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 13 décembre 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2024/1	Concession trentenaire moyennant la somme de 168€ (Concession N°1497-W4)
2024/2	Attribution du marché relatif à la location de copieur à l'entreprise KOESIO pour un montant de 60 703.55 €HT au 1 ^{er} mai 2024 pour 5 ans
2024/3	Attribution du marché relatif aux assurances au 1 ^{er} janvier 2024 pour 4 ans : - Lot 1 - dommages aux biens : Groupama Paris Val de Loire pour une prime annuelle de 21 232,04 € TTC, - Lot 2 responsabilité civile : Paris Nord Assurances Services pour une prime annuelle de 5 942,89 € TTC, - Lot 3 flotte auto : Groupama Paris Val de Loire pour une prime annuelle de 14 354,05 € TTC, - Lot 4 protection juridique : Assurances Pillot pour une prime annuelle de 600 € TTC, - Lot 5 protection fonctionnelle : Smacl Assurances Sa pour une prime annuelle de 616,72 € TCC,
2024/4	Attribution du marché relatif à la fourniture de produits et de matériel d'entretien à l'entreprise TOUSSAINT au 1 ^{er} janvier 2024: - Lot 1- Produits d'entretien : montant mini sur 3 ans 39 000€ TTC et montant maxi 46 500 € TTC, - Lot 2 – Matériels d'entretien : montant mini sur 3 ans 42 000€ TTC et montant maxi 61 500 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Budget primitif 2024 de la ville

Monsieur le Maire,

Demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2024.
Laisse la parole à Monsieur GAUDET, Comptable.

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Budget 2023	Réalisation 2023	Propositions budget 2024	Variation 2023/2024
60	Achats	1 386 621	1 258 996	1 432 805	3,33%
61/62	Prestations externes	1 287 219	1 117 541	1 294 431	0,56%
63	Impôts et taxes	23 000	25 234	29 000	26,09%
012	Charges de personnel	4 595 322	4 544 333	4 734 227	3,02%
014	Atténuations de produits	200 000	153 426	180 000	-10,00%
65	Autres charges de gestion courante	320 675	297 378	398 640	24,31%
Total des dépenses de gestion courante		7 812 837	7 396 908	8 069 103	3,28%
66	Charges financières	18 000	17 549	48 000	166,67%
67	Charges exceptionnelles	8 256	6 569	5 000	-39,44%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 839 093	7 421 026	8 122 103	3,61%

En dépenses de fonctionnement il est constaté une augmentation de 3.61%, soit environ 280 000€.

Chapitre 60 : + 12% sur les factures d'eau, + 17% sur les factures d'électricité, + 10% en fournitures d'entretien, + 9 % en petit matériel (augmentation des coûts des fournitures et des pièces).

Chapitre 61/62 Il est constaté une augmentation de 7 000€. Une augmentation en location mobilière, (10 000 € pour la location des bungalows) et 7000 € pour l'achat de pierres tombales. Une baisse en fêtes et cérémonies à hauteur de 15 000 € (baisse du coût des animations estivales et des bons seniors).

Chapitre 63 : augmentation des bases fiscales.

Chapitre 012 : une augmentation de 130 000 € due notamment aux cotisations patronales et à la prime sur le pouvoir d'achat

Chapitre 014 : Il s'agit de la cotisation au FPIC qui baisse.

Chapitre 66 : Il est constaté une forte augmentation. Cela est dû aux intérêts sur l'emprunt de la ZAC (taux variable passé de 1 à 5%).

Chapitre 67 : La baisse correspond à des modifications sur des exercices précédents.

Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	Budget 2023	Réalisation 2023	Propositions Budget 2024	Variation 2023/2024
013	Atténuation de charges	100 000	101 138	85 000	-15,00%
70	Produits des services	381 700	367 584	342 690	-10,22%
73	Impôts et taxes	4 621 071	5 098 435	5 132 805	11,07%
74	Dotations, subventions	3 326 783	3 225 498	2 940 029	-11,63%
75	Autres produits de gestion courante	168 939	200 881	632 000	274,10%
Total des recettes de gestion courante		8 598 493	8 993 536	9 132 524	6,21%
76	Produits financiers	15	18	16	6,67%
77	Produits exceptionnels	-	159 141	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 598 508	9 152 695	9 132 540	6,21%

Chapitre 70 : On constate une baisse des services à la population (fréquentation à la cantine, baisse des mises à disposition de personnel à la CC2V, absence de voyages scolaires).

Chapitre 73/74 : Il s'agit d'un transfert de compte (compensation CVAE)

Chapitre 75 : Il s'agit de l'inscription des ventes de la maison Charmeux et Rue De Lattre de Tassigny.

Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition 2024
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	1 132 656
23	Immobilisations en-cours (travaux)	553 798
Total des dépenses d'équipement		1 686 454
16	Remboursements d'emprunts et cautions	284 500
Total des dépenses réelles d'investissement		1 970 954

Chapitre 20/21 : Travaux sur les bâtiments et l'achat de matériel

Chapitre 23 : Travaux de voirie

Les travaux de voirie sont le principal secteur de dépenses.

Les chiffres ci-dessus comprennent les reports 2023.

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition 2024
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	203 500
13	Subventions	12 150
16	Emprunts	738 367
16	Cautions instruments musique et location de salle	7 500
Total des recettes réelles d'investissement		961 517

Création d'une ligne d'emprunt pour équilibrer le budget qui sera supprimée avec l'affectation des résultats.

Investissement 2024 : réinscription des dépenses 2023

Dépenses	Art/fonct.	013	023	014	042	034	Observations
Travaux							
* Travaux	21311	8 200					Refection WC 1er étage Mairie
* Travaux	2138			4 456			Solde refection cheneaux la poste
* Travaux	21318		17 700				Desamiantage Cerdan
* Travaux	21312					6 000	Etudes végétalisation des cours d'écoles
Projets investissements							
Travaux	2315				391 298		Remplacement candélabres LED route de longueil 16 546 € + Travaux rue du maréchal Leclerc 370 000 € + Mission études requalification Mendes France 4752 €
Totaux des réinscriptions		8 200	17 700	4 456	391 298	6 000	427 654,00

Investissement 2024

Programme 013 : Administration générale		Montant
Mairie : réfection des WC du 1er étage		14 800 €
Matériel informatique (postes, classe mobile, firewall...)		32 000 €
Mairie : Réfection des chéneaux de toiture des bâtiments de la mairie		26 500 €
Mairie : construction de locaux pour les ST (réfectoire, vestiaires, réfectoire)		170 000 €
Mairie : fourniture et pose d'une détection intrusion aux ateliers		7 000 €
La Poste : isolation extérieure des murs		70 000 €
Vidéosurveillance ville		70 000 €
Huisseries école de musique phase 2/2		35 000 €
Diagnostic de l'état de conservation général des toitures		30 000 €
Programme 023 : Sports		Montant
Gymnase Courtil Muret		
Isolation du faux plafond du local de gymnastique et pignons		67 500 €
Remplacement d'une armoire électrique		11 000 €
Programme 52 : Complexe Edouard Pinchon		Montant
Changement de la verrière du tennis		25 000 €
Etude d'isolation thermique de la salle Aragon		7 200 €
Poursuite du remplacement des huisseries		20 000 €
Salle Robert Amory		
Mise à niveau de la ventilation		5 000 €
Salle Marcel Cerdan		
Création d'une ventilation dans les vestiaires		12 000 €
Programme 034 : Enseignement		Montant
Réfection des chéneaux de toiture des bâtiments du GS Onimus		173 500 €
Création d'un point d'eau au dortoir de la maternelle Onimus		3 000 €
GS Onimus : remplacement des éclairages du bâtiment A en régie		10 000 €
Etude végétalisation des cours d'école GS ONIMUS		4 000 €
Programme 042 : Voirie		Montant
Maitrise d'œuvre requalification quartier Mendes France		30 000 €
Travaux rue d'Estienne d'Orves (études)		15 000 €
Actualisation prix travaux Leclerc avec MO		47 500 €
Création du club house au boulodrome et du poteau d'éclairage		80 000 €
Programme 064 : Multi accueil		Montant
crèche : réfection des peintures des 2 dortoirs		5 000 €
Programme 043 : Espaces verts		Montant
Petit matériel (taille-haies,...)		6 000 €
Programme 047 : Atelier		Montant
Renouvellement de la nacelle (occasion) si celle actuelle n'est pas réparable		50 000 €
Acquisition d'un fourgon benne 3,5 t (occasion) et cabine 7 places		20 000 €
Programme 057 : Culturel		Montant
Meuble/table pour acquisitions médiathèque		1 800 €
Coussins pour Grenier (100 coussins déhoussables superposables à 42 € HT unité)		5 000 €
Instruments de musique (1 guitare...)		5 000 €
ACQUISITIONS FONCIERES		200 000 €
Total général		1 258 800 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

3 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire,

Propose de voter les taux 2024, sans augmentation, à savoir :

- Taxe sur le Foncier bâti	40.83 %
- Taxe sur le foncier non bâti	49.75 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	17.59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14.60 %

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition 2024 comme énoncé ci-dessus.

4 – Vente de l'habitation 446, rue De Lattre de Tassigny

Monsieur le Maire,

Rappelle la mise en vente de l'habitation située au 446, rue de Lattre de Tassigny, référencée AH260, d'une superficie de 620m²,

Précise que les services des domaines ont fixé le prix à 220 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Explique que le Diagnostic de déperdition énergétique (DPE) de l'habitation est noté « G » et que l'habitation est à proximité immédiate d'un immeuble doté de trois étages,

Explique qu'un acheteur a proposé de l'acheter au prix de 190 000 €.

Propose de vendre l'habitation au prix de 190 000 € plus 5 990 € de frais d'agence soit 195 990 €.

Précise qu'il reste encore un petit bout de terrain à vendre rue Estienne d'Orves.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente de l'habitation au prix de 195 990 €.

5 – Signature d'une convention avec l'association « les chats perchés »

Monsieur le Maire,

Propose de mettre en place un partenariat avec l'association « les chats perchés », après un test concluant de 6 mois, en sus du conventionnement avec l'association « des joyeux diabolins » et de leur attribuer une subvention de 500€ (montant révisable chaque année).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conventionner avec l'association « les chats perchés ».

6 – Vente de bois

Monsieur le Maire,

Explique que le bois des Effaloises contient de nombreux arbres morts et des arbres qui cassent lors de vents importants,

Constate la nécessité de sécuriser les accès et cheminements à travers ce bois qui est un lieu de promenade pour les habitants et d'y faire réaliser un entretien par l'abattage des arbres morts et/ou menaçants.

Propose de valider l'abattage des arbres concernés et la vente du bois en résultant à la société Herouin-Abattage selon les éléments suivants :

Lot de peupliers à 35€/m³ : 146.885 m³ environ

Bois énergie à 10 €/T : 280 tonnes environ

Soit une offre de prix estimative à 7 940.97 €

Propose qu'une campagne de plantations soit réalisée par la suite.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la vente de bois au prix énoncé ci dessus.

7 – Création d’emploi

Monsieur le Maire,

Propose la création d’un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) pour le détachement de directeur de service technique.

Explique que la suppression de l’emploi de technicien sera proposée après avis du CST lors d’un prochain conseil.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, la création de l’emploi de technicien principal de 1^{ère} classe.

8 – Modification de la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la voirie de la RD 73 (route de Longueil Annel) à la demande du Département

Monsieur le Maire,

Explique que, dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs par la ville et de la couche de roulement par le Conseil Départemental de la Route de Longueil-Annel (RD73), il a été nécessaire de conventionner afin de fixer la maîtrise d’ouvrage des différents travaux.

Rappelle que le Conseil Municipal l’a autorisé à signer la convention par délibérations du 27/06/2022 puis le 28/06/2023 pour l’actualisation du montant des travaux.

Précise que les services du Conseil Départemental demandent, à nouveau, une modification de la rédaction de l’article 6 :

Version initiale :

La commune de Thourotte s’engage à réaliser sur la route départementale n° 73 (Route de Longueil-Annel) sur sa longueur et à l’intérieur de l’agglomération, les équipements suivants :

- Réfection de bordures et de trottoirs sur la totalité de la voirie, dans les deux sens (hormis le long de la SNCF) et intégration de places de stationnement mi-chaussée,
- Aucune piste ou bande cyclable ne sera intégrée au projet, les dimensions des trottoirs ne pouvant accueillir une bande PMR, du stationnement et une piste cyclable. Réflexion est portée sur des rues parallèles,

La commune de Thourotte s’engage à réaliser sur la route départementale n°73 (Route de Longueil-Annel), du PR 30+746 au PR 30+756 à l’intérieur de l’agglomération, les équipements suivants:

- Ralentisseur de vitesse de type trapézoïdal dont les plans et spécificités sont annexés au document

Version modifiée :

La commune de Thourotte s’engage à réaliser sur la route départementale n° 73, sur sa longueur et à l’intérieur de l’agglomération, les équipements suivants :

- Réfection de bordures et de trottoirs sur la totalité de la voirie, dans les deux sens (hormis le long de la SNCF) du PR 30 +199 au PR 31 + 213 (côté gauche) et du PR 30 +805 au PR 31 +213 (côté droit) et intégration de places de stationnement sur demi-chaussée,
- Plateau surélevé en section courante du PR 30+747 au PR 30+755 dont les plans et spécificités sont annexés au document.

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, la modification de l’article 6 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

9 – Renouvellement de la convention OPAC sur le renforcement de la sécurité des locataires

Monsieur le Maire,

Rappelle que l'OPAC a déployé des équipes de professionnels de la sécurité sur son patrimoine afin de renforcer la sécurité et la tranquillité des locataires et la ville s'est associée à ce dispositif.

Précise que la ville souhaite renouveler son conventionnement avec l'OPAC.

Informe que le total des heures réalisées sur la ville de Thourotte est de 158h pour l'année 2022.

Propose de signer la reconduction de la convention avec l'OPAC pour une durée de 1 an (01/01/2024 au 31/12/2024) pour un coût de 2 406€ (401 logements sur Thourotte – 0.50€ par mois et par logement x 12 mois).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de sécurité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OPAC.

L'ordre du jour est levé.

La séance est levée à 19h30.

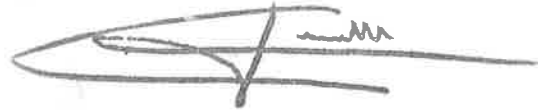
Le Secrétaire



Valérie FONTAINE



Le Maire,



Patrice CARVALHO